Encadrement des sorties scolaires en élémentaire sans nuitée

Dans tous les cas

autorisation du directeur

Sortie Régulière ou Occasionnelle à proximité de l'école, sans activités à risque et ne dépassant pas la demi journée

l'enseignant de la classe

Sortie Régulière ou Occasionnelle à proximité de l'école, sans activités à risque au-delà d'une demi journée

l'enseignant et un autre adulte jusqu'à 30 élèves puis un adulte supplémentaire pour 15

Sortie Régulière ou Occasionnelle avec une activité à taux d'encadrement renforcé

vélo :
l'enseignant et un adulte agréé pour 12
plus 1 adulte supplémentaire pour 6

natation :
l'enseignant et un adulte agréé pour 20
plus 1 adulte supplémentaire pour 10

autre:
l'enseignant et un adulte agréé pour 24
plus 1 adulte supplémentaire pour 12

l'A.E.S.H. ne compte pas dans le taux d'encadrement